

d'une question dont il faut s'occuper immédiatement, sans quoi il sera trop tard. Le ministre a-t-il reçu copie d'un vœu adopté par le board of trade de Winnipeg, le 5 avril, copie que je lui ai transmise, le priant de revenir sur la décision que le Gouvernement a prise d'accroître les moyens d'hospitalisation des militaires dans le grand Winnipeg, en choisissant entre Deer Lodge et l'Hôpital général de Winnipeg? De plus, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour obtenir cette remise à l'étude?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Je n'avais pas lu le vœu mentionné par l'honorable député avant de recevoir la copie qu'il m'a communiquée quelques minutes avant de venir à la Chambre. En réponse à la seconde partie de la question, je dirai que non seulement les fonctionnaires de mon ministère, mais aussi le comité de l'hospitalisation en temps de guerre ont étudié avec soin la question et qu'ils sont d'accord pour croire qu'on a employé les meilleurs moyens et le meilleur programme en ce cas, au point de vue économie comme au point de vue de l'intérêt des anciens combattants.

### LE BLÉ

#### ANNONCE D'UNE VENTE DE 7 MILLIONS DE BOISSEAUX À LA BELGIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire faire l'annonce suivante au sujet d'une vente de blé au gouvernement belge.

Un accord a été conclu entre la commission canadienne du blé et le ministère belge des Affaires économiques au sujet de l'achat de 200.000 tonnes de blé, soit 7 millions de boisseaux. Cette transaction était subordonnée à certains arrangements financiers qui sont maintenant terminés et un premier versement symbolique a été effectué. Cette quantité deviendra disponible à la demande du gouvernement belge dès qu'une partie ou l'intégralité du sol belge sera libérée. La première expédition de 50.000 tonnes sera faite dans les dix jours qui suivront cette demande et les autres 150.000 tonnes seront expédiées au cours des deux ou trois mois subséquents.

La quantité mentionnée représente, en temps normal, un septième des besoins annuels de la Belgique et un cinquième de ses importations annuelles. Pour le moment, elle répondrait à la consommation en pain de toute la Belgique pendant deux mois et demi.

Pour que le renseignement soit complet, je dirai que cet accord concernant la vente de 7 millions de boisseaux sur le marché à terme de Winnipeg a été conclu en décembre dernier,

[M. Knowles.]

mais il y avait certains détails d'ordre financier qui ne pouvaient être définitivement réglés alors et qui empêchaient de faire plus tôt l'annonce de la transaction. L'annonce qui devait être faite simultanément de Londres et d'Ottawa, comme il était entendu, n'a fait aucune allusion au prix d'achat. J'ai tout de suite câblé aux autorités belges leur demandant la permission de faire connaître le prix et je viens tout juste de recevoir leur consentement. Bien que les négociations en vue de cette vente aient été entamées au mois de juillet, l'accord véritable n'a été conclu qu'au mois de décembre. Or, le prix convenu est de 90c. le boisseau à Fort-William, les acheteurs payant les frais d'entreposage au taux de 4/5 de cent le boisseau par mois à compter de cette date du mois de décembre.

### GRAINES OLÉAGINEUSES

#### ANNONCE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): J'ai autre chose à annoncer au nom de mes collègues le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre des Finances (M. Isley) ainsi qu'en mon propre nom, sur la politique du Gouvernement relative à la production des graines oléagineuses.

Les honorables députés doivent se rappeler que, le 29 janvier dernier, j'ai annoncé que le prix fixé pour la graine de lin n° 1 C.W., en entrepôt à Fort-William ou à Port-Arthur, serait maintenu à \$2.25 le boisseau pour l'année-récolte de 1943-1944. Je désire maintenant annoncer que le prix fixé pour la fève soya de la présente année-récolte sera maintenu au cours de la saison de 1943-1944 à \$1.95 le boisseau, n° 2 jaune, livré à Toronto.

Le ministère de l'Agriculture, sur l'avis du régisseur des huiles et des matières grasses de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, désire grandement voir s'accroître au Canada la production de la graine de tournesol et de la graine de colza. On peut obtenir de la graine de tournesol une excellente huile comestible, chose dont nous avons grandement besoin; en outre, les tourteaux qu'on en tire comme sous-produits constituent une excellente provende très riche en protéine. L'huile de graine de colza est employée comme lubrifiant dans les moteurs de navires et elle ne peut être remplacée d'une façon satisfaisante. Elle a aussi de la valeur comme huile comestible, et ses sous-produits fournissent aussi une provende très riche en protéine.

Afin d'encourager la production de la graine de tournesol et de la graine de colza, le Gouvernement a autorisé la Commission canadienne du blé à payer 5c. par livre pour la graine